

Paris, le 14 avril 2025

## **Roquelaure sur l'assurabilité : l'APVF plaide pour des solutions durables et adaptées aux Petites Villes**

L'Association des Petites Villes de France (APVF), présidée par Christophe Bouillon, ancien député de Seine-Maritime et Maire de Barentin, et Loïc Hervé, Vice-président du Sénat, **se félicite de la tenue du Roquelaure sur l'assurabilité**. Cette initiative marque une première étape importante pour **garantir l'accès à une assurance pour toutes les collectivités territoriales**.

A ce titre, l'APVF, qui était représentée par Romain Colas, maire de Boussy-Saint-Antoine, Vice-président de l'APVF, et Didier Lechien, maire de Dinan, référent sur les questions d'assurabilité, considère que les engagements pris dans la **Charte nationale d'engagement pour l'assurabilité des collectivités territoriales**, permet à l'ensemble des acteurs – Etat, assureurs et associations d'élus dont l'APVF - d'établir un socle de propositions partagées. L'APVF salue notamment le **renforcement des mécanismes de solidarité nationale** face aux risques extrêmes.

En 2024, **plus de 1 500 communes n'ont pas trouvé d'assureur**, un chiffre qui illustre l'intensité de la crise à laquelle ces collectivités font face. Les hausses de primes, la concentration du marché et les risques émergents, tels que les catastrophes climatiques ou les risques cyber, rendent l'accès à l'assurance de plus en plus difficile pour les collectivités. Par conséquent, **l'APVF appelle l'ensemble des parties prenantes à mettre en œuvre sans délai les mesures édictées dans cette Charte**, qui reprennent essentiellement les propositions du rapport Dagès-Chrézien. L'APVF demeurera particulièrement vigilante à leur mise en place effective.

L'APVF rappelle qu'une solution durable ne pourra être trouvée qu'à la condition de rendre le marché des assurances des collectivités attractif, compétitif et efficace à la fois pour les assureurs et les collectivités. Dans l'attente de mesures correctrices de ce marché, l'APVF souligne que le **Bureau Central de Tarification (BCT)** peut apporter une aide précieuse en permettant aux collectivités sans assureur de trouver une solution à leur besoin.

L'APVF appelle donc l'Etat à **mettre en œuvre des solutions adaptées aux collectivités, et en particulier aux Petites Villes**, afin de garantir un accès équitable et durable à l'assurance et permettre aux communes de poursuivre leurs missions de service public.

### **Contact Presse**

**André ROBERT**, Délégué général - 01 45 44 00 83 - 06 80 84 27 53 - [arobert@apvf.asso.fr](mailto:arobert@apvf.asso.fr)

**Antoine OLLIVIER**, Conseiller – 01 45 44 63 99 – 06 47 43 02 28 – [aollivier@apvf.asso.fr](mailto:aollivier@apvf.asso.fr)

**Association des petites villes de France**

« Porter la voix des maires des petites villes »

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

